

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 avril 2013

DCM N° 13-04-01

Objet : Place Charles de Gaulle - Présentation du rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation.

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération en date du 31 mai 2012, le Conseil Municipal a décidé de créer une Mission d'information et d'évaluation en vue de recueillir des « éléments d'information sur le respect des contraintes légales et réglementaires et l'impact environnemental et architectural des travaux d'aménagement de la Place Charles de Gaulle ».

Par une délibération du même jour, le Conseil Municipal a fixé la composition de ladite commission, en désignant notamment Monsieur Pierre GANDAR, Conseiller Municipal, en qualité de Président de ladite Mission et Monsieur Jérémy ALDRIN, Conseiller Municipal, comme Rapporteur de ses travaux.

Cette Commission s'est réunie à 5 reprises les 12 juillet 2012, 27 septembre 2012, 29 novembre 2012, 3 janvier 2013 et 28 février 2013 et a procédé à l'audition d'un grand nombre de personnes, dont l'Architecte des Bâtiments de France, les architectes maîtres d'œuvre du projet, le gestionnaire du réseau TCRM/TAMM....

À l'issue de ces différentes réunions et conformément à l'article 62 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Monsieur Jérémy ALDRIN a remis son rapport à Monsieur Pierre GANDAR, Président de la Mission, qui l'a communiqué sans délai à Monsieur le Maire afin qu'il soit présenté au Conseil Municipal dans un délai maximum de 30 jours suivant sa transmission.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L2121-22-1,

VU la délibération en date du 31 mai 2012 portant création d'une Mission d'information et d'évaluation en vue de recueillir des « éléments d'information sur le respect des contraintes

légales et réglementaires et l'impact environnemental et architectural des travaux d'aménagement de la Place Charles de Gaulle » ;

VU la délibération du Conseil Municipal du même jour fixant la durée et la composition de ladite Mission d'information et d'évaluation ;

VU le Règlement Intérieur de la Ville de Metz pris notamment en ses articles 59 à 62 ;

VU la remise du rapport de ladite mission effectué par Monsieur ALDRIN, Rapporteur, à destination de Monsieur Pierre GANDAR, Président ;

VU la communication faite à Monsieur le Maire dudit rapport ;

CONSIDERANT qu'il appartient à Monsieur le Maire, conformément à l'article 62 du règlement intérieur du Conseil Municipal, de présenter ledit rapport à l'assemblée délibérante dans les 30 jours qui suivent sa transmission ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation élaboré par Monsieur Jérémy ALDRIN, Rapporteur, et visant à recueillir des « éléments d'information sur le respect des contraintes légales et réglementaires et l'impact environnemental et architectural des travaux d'aménagement de la Place Charles de Gaulle ».

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Le Maire de Metz,
Conseiller Général de la Moselle,

Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Service Assemblées et Affaires Juridiques

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 5.3

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42

Absents : 13

Dont excusés : 12